



Comité technique du 13 avril 2022

Déclaration préalable

Monsieur le préfet, Monsieur le secrétaire général, Mesdames et Messieurs,

Pour ce premier Comité technique de 2022, la CGT a voulu mettre l'accent sur le dialogue social. Ce terme s'est peu à peu imposé en lieu et place des négociations collectives et a transformé la démocratie sociale. De contre-pouvoir réel à partenaire social, le rôle des syndicats a été revu à la baisse. Aujourd'hui, même ce rôle de partenaire social qui nous a été laissé, n'est même plus respecté.

Les comités techniques sont devenus des chambres d'enregistrement où quasiment rien ne se vote. Ainsi, aujourd'hui, n'est proposé au vote que l'approbation du PV du dernier CT et les jours d'ARTT collectifs. Le reste n'est présenté que « pour information ». C'est un peu maigre pour une instance représentative du personnel.

La CGT le constate depuis quelques années : nous sommes aussi invités à des réunions « pour information » où on nous présente un dispositif sur lequel nous ne sommes pas associés (ATE, préfecture zéro papier etc) mais qui vous permet de cocher la case « dialogue social réussi » dans vos remontées statistiques au ministère. Les lois récentes, notamment la loi de transformation de la fonction publique, ont accentué cette tendance.

Mais la CGT ne se contente pas de ce rôle passif. Surtout quand vous prenez des décisions seul, monsieur le préfet, et qui mécontentent une grande partie du personnel que nous représentons.

Ainsi, contre toute attente, vous avez pris la décision de ne pas faire participer les agents de la préfecture aux opérations de mise sous pli. Pourtant, le ministre de l'intérieur Gérard Darmanin avait annoncé en août 2021 que les mises sous pli seraient effectuées par les services des préfectures et non plus par des sociétés privées. Le secrétaire général de la préfecture avait confirmé cette bonne nouvelle lors du dernier comité technique de 2021. La circulaire du 4 novembre 2021 en précisait les conditions. Les agents attendaient donc la note de mise en place de ces opérations électorales, certains avaient même déjà constitué leurs équipes.

Toutefois, vous avez pris la décision, sans concertation avec les organisations syndicales, de demander une dérogation pour ne pas appliquer la circulaire et continuer à externaliser les mises sous pli.

Monsieur le préfet, vous ne réalisez peut-être pas la réalité du budget familial des fonctionnaires. Le point d'indice n'a pas vraiment augmenté depuis 2010, notre organisation syndicale a calculé la perte de salaire par rapport à l'évolution des prix, l'estimant à plus de 21 % depuis 2000. L'inflation actuelle a rendu encore moins supportable ce gel de l'indice. Aussi, un apport, même mince comme celui de l'enveloppe élections, était une bonne nouvelle pour les agents et particulièrement ceux des catégories B et C.

Par ailleurs, la CGT est consciente de la déontologie de nos collègues fonctionnaires, leur sérieux, leur neutralité, qui permettaient à ces opérations, quand elles leur étaient confiées, d'être réalisées sans problème. Or vous le savez, cette gestion a été retirée du privé suite aux nombreux dysfonctionnements rencontrés lors des dernières élections. On peut citer la semaine dernière l'expérience de l'Hérault où la société privée n'a pas réussi à remplir son contrat, obligeant le préfet à faire reprendre la mise sous pli au dernier moment par des agents de la préfecture...

La CGT tenait à vous faire remonter notre incompréhension collective sur votre choix.

Mais la négociation collective existe encore, et la, nous pouvons exprimer notre satisfaction, car c'est bien la preuve que la négociation collective existe encore. Les agents techniques et SIC de notre préfecture vont enfin pouvoir bénéficier des ASA qu'ils demandent depuis 2019. Nous vous rappelons que la CGT est à l'initiative de ces demandes puisque c'est notre organisation syndicale qui avait porté ce dossier au CT d'octobre 2018. Depuis, nous n'avons pas cessé de demander l'application de ce dispositif pour toutes et tous, allant plusieurs fois à Marseille porter le dossier auprès du SG de zone, puis du préfet de zone, lui écrivant des méls, des SMS même régulièrement ! En dernier lieu, nous avons aussi décidé de nous unir en intersyndicale pour donner le dernier coup de pouce aux négociations sur le point d'aboutir.

Quand les revendications sont justes, elles doivent aboutir. Nous sommes les porte-paroles des agents et nous vous demandons d'être plus associés à vos prises de décisions quand elles les impactent, car nous savons que nous sommes force de bonnes propositions.

Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs, la CGT vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu porter à notre déclaration liminaire.

La CGT souhaite que cette déclaration préalable soit annexée au procès-verbal de ce comité technique.